L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DE L'ONTARIO

Lignes directrices de la compétence continue

Dans le cadre du programme d'assurance de la qualité de l'Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario (OHDO), toutes les hygiénistes dentaires autorisées (HDA) sont tenues de s'engager chaque année dans une démarche de développement professionnel continu (DPC). Le DPC est une exigence pour tous les professionnels de la santé réglementés en Ontario; il est essentiel pour maintenir à jour les connaissances et les compétences professionnelles et pour préserver la confiance du public envers la profession.

Lors de l'autoévaluation annuelle, les HDA se voient proposer des objectifs d'apprentissage basés sur leurs réponses à l'évaluation, ou elles peuvent créer leurs propres objectifs d'apprentissage. Au cours d'une période de trois ans, les HDA doivent **compléter 60 heures d'activités de DPC**. Au moins 80 % des activités d'apprentissage doivent être directement liées aux objectifs d'apprentissage et à la pratique. Les 20 % restants des activités d'apprentissage peuvent porter sur l'hygiène dentaire, mais ne doivent pas nécessairement contribuer aux objectifs d'apprentissage (p. ex., assister à des conférences et à des réunions de la société d'hygiène dentaire).

Toutes les HDA doivent tenir un dossier de leur parcours de formation sous la forme d'un portfolio d'apprentissage. Nous vous encourageons à utiliser le portail SMILE pour tenir un registre de votre apprentissage. Sinon, veuillez conserver un registre de votre apprentissage dans le format qui vous convient le mieux. Au minimum, conservez une liste des activités d'apprentissage avec une preuve de présence ou de participation (p. ex., un certificat de présence ou d'achèvement, des reçus, etc.). Nous vous encourageons également à rédiger une brève réflexion sur ce que vous avez appris et sur la manière dont cet apprentissage est lié à votre pratique et à vos clients.

ÉTABLIR LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Le nombre d'objectifs que vous choisirez pour l'année variera en fonction de vos besoins particuliers. Chaque objectif doit être complété au cours de l'année, mais un objectif ambitieux qui requiert plus d'une année pour l'atteindre peut être réparti en jalons annuels réalisables. Il est acceptable d'avoir des objectifs pour des sujets connexes d'une année à l'autre, pourvu que s'effectue un nouvel apprentissage au cours des années suivantes.

Si vous êtes hygiéniste dentaire en pratique clinique, vos objectifs devraient être directement liés aux éléments suivants :

- Science en hygiène dentaire
- Engagements éthiques et légaux
- Communication, sensibilisation culturelle pratique intégrée
- Contrôle des infections
- Tenue de dossiers
- Gestion des dossiers d'AQ
- Accès équitable aux soins buccodentaires
- Collaboration interprofessionnelle, pratique multidisciplinaire
- Radiographie, sécurité radiologique, formation comme responsable de la radioprotection
- Santé et sécurité, préparation aux situations d'urgence
- Processus de soins

Si vous n'exercez pas en milieu clinique, vos objectifs doivent être directement liés à votre pratique et/ou à vos connaissances générales en hygiène dentaire. Les objectifs pour les éducatrices doivent être associés à leur domaine d'enseignement et/ou à la pratique et à la théorie éducatives.

CHOISIR LES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

Activités d'apprentissage suggérées pour l'apprentissage lié aux objectifs :

- Cours ou ateliers conçus pour les professionnels de la santé et offerts par des associations et des sociétés professionnelles ou des cercles d'études.
- Présentations, publications et modules d'apprentissage offerts par l'OHDO.
- Cours ou ateliers proposés par des écoles d'hygiène dentaire agréées.
- Cours ou ateliers proposés dans les établissements d'enseignement supérieur ou les universités.
- Formations à distance destinées aux hygiénistes dentaires, proposés par des organismes reconnus, comprenant une évaluation et un certificat de réussite.
- Présenter de manière originale un article, un essai ou une conférence officielle sur l'hygiène dentaire devant un groupe reconnu de collègues professionnels lors d'un congrès scientifique.
- Rédiger un article scientifique original destiné à être publié dans une revue scientifique spécialisée.
- Créer une présentation originale à caractère scientifique, pédagogique ou clinique lors d'un congrès professionnel.
- Observation d'un collègue au travail, si cette activité peut s'appliquer à un objectif et seulement si elle est associée à d'autres sources d'apprentissage.
- Autoformation réalisée à partir de revues et d'ouvrages spécialisés récents, évalués par des pairs, dans les domaines de la médecine dentaire, de l'hygiène dentaire et/ou de la médecine.
- Certification et recertification en premiers soins et en RCR.
- Cours et programmes liés à l'ergonomie.
- Cours et programmes liés à la santé mentale.

Activités d'apprentissage suggérées pour l'apprentissage non lié aux objectifs :

- Occuper un poste de leadership à titre de représentant de l'OHDO ou d'une association provinciale ou nationale.
- Assister à une conférence ou à un symposium en hygiène dentaire.
- Assister à des congrès ou à des cercles d'études officiels.
- Lire des revues scientifiques en hygiène dentaire (notez que les détails complets de la bibliographie de chaque article lu doivent être inclus dans le portfolio d'apprentissage afin qu'un crédit soit attribué pour le temps consacré à cette lecture).
- Faire du bénévolat dans un projet de santé buccodentaire communautaire en Ontario.
- Participer à des programmes qui offrent des services d'hygiène dentaire bénévoles substantiels aux populations mal desservies en soins dentaires ou à des personnes qui habitent des régions vulnérables en Ontario.
- Agir à titre de mentor pour un ou une collègue qui a besoin d'un mentorat dans le cadre du Programme d'assurance de la qualité.
- Recevoir l'appui d'un mentor tel qu'exigé par le Programme d'assurance de la qualité.

Toutes les formations ou ressources pédagogiques proposées par une association ou un organisme de formation continue ne constituent pas nécessairement une activité de développement professionnel continu appropriée. En cas de doute, toujours vérifier auprès de l'OHDO pour confirmer si l'activité est acceptable.

Les activités suivantes **ne sont pas** considérées comme des activités de DPC acceptables :

- Participer à des réunions administratives.
- Donner des discours ou des exposés devant des groupes communautaires et sociaux.
- Participer à des dîners-conférences ou à d'autres présentations de produits.
- Autoformation à partir de magazines, livres ou revues non spécialisés.
- Discuter avec des représentants de vente de produits, des employeurs ou des collègues et participer entre autres à des réunions du personnel et à des cercles d'études non officiels.
- Cours de yoga et de fitness.
- Activités visant à accroître les bénéfices ou la productivité, notamment celles liées à la gestion d'une entreprise, à la création d'une entreprise ou à l'ouverture d'un cabinet, au marketing, à l'emploi ou aux questions juridiques, etc.
- Activités sans rapport avec l'hygiène dentaire ou n'ayant aucun lien avec celle-ci.

EXIGENCES DE LA RÉANIMATION CARDIORESPIRATOIRE (RCR)

Toutes les hygiénistes dentaires autorisées exerçant en milieu clinique doivent être titulaires d'un certificat de RCR en cours de validité au **niveau des soins immédiats en réanimation (SIR)**. C'est le seul niveau de certificat acceptable, car il comprend :

- Le RCR à 1 et 2 secouristes pour adultes, enfants et nourissons.
- Le retrait d'obstructions des voies respiratoires pour adultes, enfants et nourissons.
- L'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA).
- L'utilisation d'un masque et ballon d'anesthésie / masque/ballon Ambu.

La certification ou la recertification peut être effectuée auprès de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC, de la Croix-Rouge canadienne ou de tout autre organisme qui impose les mêmes exigences et doit inclure une partie pratique. **L'OHDO n'accepte pas les cours de RCR en ligne.** Le temps consacré à la certification ou au renouvellement de certification peut être pris en compte dans le calcul des heures de formation continue d'une hygiéniste dentaire.

La certification est valable jusqu'à la date d'expiration indiquée sur le certificat. Si aucune date d'expiration n'est mentionnée sur le certificat, celui-ci est valable pendant un an à compter de la date à laquelle la formation a été suivie.

Si vous avez des questions sur le développement professionnel continu, veuillez nous contacter à l'adresse qualityassurance@cdho.org ou au 1-800-268-2346, (appuyez sur la touche 3).

Mise à jour : avril 2026